



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MERCREDI 11 MARS 2020 – SECONDE CONVOCATION**

Présidence : Alfred MONTHIEUX
Secrétaire : Justin PAMPHILE
Date de convocation : 06 Mars 2020 – seconde convocation
Nombre de conseillers en exercice : 54
Nombre d'élus présents pour ce point : 09
Nombre de procuration : 0

Extrait n°CC-03-2020/036

Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 Septembre 2019.

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Justin PAMPHILE, Alban BASINC, Jiovanny WILLIAM, Alfred MONTHIEUX, Claude BELLUNE, Laura LITADIER épouse VILLET, Gwladys COLER, Jean DORSAN.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Maurice BONTE, Patricia ETINOF, George GELIE, Kristelle RISAL, Serge MENIL, Sylvie PALCY, Pamela PATRON, Lucien SALIBER, Danielle ABBOT NOMEL, Quelly LONETE, Christian RAPHA, Séverine TERMON, Violaine DIAZ, Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA, Jean-Frantz CAUVER, Frédéric BERET, Thierry MARECHAL, Gilbert COUTURIER, Christian PALIN, Félix ISMAIN, Norbert MONSTIN, Henri ROMANA, Joachim BOUQUETY, Raphaël VAUGIRARD, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PERASTE, Sonia COLDOLD, Jenny DULYS-PETIT, Charles CARISTAN, Germain DUTON, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Belfort BIROTA, Christian VERNEUIL, Chantal MAIGNAN, Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Bruno Nestor AZEROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Hugues MOMPHELE, Fabienne GROUGI-LABRANCHE, Frédéric BUVAL, Patricia ZAMON Epse TELLE, Ghislaine PASCHAL, Paulette RAPON.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 24 Septembre 2019.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 20/20/20

Le Président

Alfred MONTHIEUX